

La Liste du Gouvernement d'Abdoulaye Idrissa MAIGA

Le Président de la République

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-0315/P-RM du 08 avril 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants : Monsieur Tiéna COULIBALY
2. Ministre de l'Administration Territoriale : Monsieur Tiéman Hubert COULIBALY
3. Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile : Général de Brigade Salif TRAORÉ
4. Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale : Monsieur Abdoulaye DIOP
5. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux : Maître Mamadou Ismaïla KONATÉ
6. Ministre de l'Economie et des Finances : Docteur Boubou CISSÉ
7. Ministre des Mines : Professeur Tiémoko SANGARÉ
8. Ministre des Transports : Maître Baber GANO
9. Ministre de la Solidarité et de l'Action Humanitaire : Monsieur Hamadou KONATÉ
10. Ministre de l'Éducation Nationale : Monsieur Mohamed AG ERLAF
11. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Professeur Assétou Founè SAMAKÉ MIGAN
12. Ministre des Droit de l'Homme et de la Réforme de l'État : Maître Kassoum TAPO
13. Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale : Monsieur Alhassane AG HAMED MOUSSA
14. Ministre de la Réconciliation Nationale : Monsieur Mohamed EL MOCTAR

15. Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine : Docteur Abdramane SYLLA

16. Ministre de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé : Monsieur Konimba SIDIBÉ

17. Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires Foncières : Maître Mohamed Ali BATHILY

18. Ministre de l'Agriculture : Docteur Nango DEMBÉLÉ

19. Ministre de la l'Elevage et de la Pêche : Madame LY Taher DRAVÉ

20. Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication : Monsieur Arouna Modibo TOURÉ

21. Ministre de l'Equipement et du Désenclavement : Mme TRAORÉ Seynabou DIOP

22. Ministre du Développement Industriel : Monsieur Mohamed Aly AG IBRAHIM

23. Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : Monsieur Maouloud BEN KATTRA

24. Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique : Professeur Samba Ousmane SOW

25. Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Chargé des Relations avec les Institutions : Madame DIARRA Raky TALLA

26. Ministre du Commerce, Porte-parole du Gouvernement : Monsieur Abdel Karim KONATÉ

27. Ministre de l'Energie et de l'Eau : Monsieur Malick ALHOUSSEINI

28. Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable : Madame KEITA Aïda M'BO

29. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population : Monsieur Adama Tiémoko DIARRA

30. Ministre de la Culture : Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

31. Ministre de l'Artisanat et du Tourisme : Madame Nina WALET INTALOU

32. Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Madame TRAORÉ Oumou TOURÉ

33. Ministre des Sports : Monsieur Housseïni Amion GUINDO

34. Ministre des Affaires religieuses et du Culte : Monsieur Thierno Amadou Oumar Hass
DIALLO

35. Ministre de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne : Monsieur Amadou KOITA

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 avril 2017

Le Président de la République
Ibrahim Boubacar KEÏTA

Le Premier Ministre :
Abdoulaye Idrissa MAÏGA